



DÉCISION N°2023-011

---

La directrice de la Bibliothèque publique d'information (Bpi),

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.330-1, R.330-2, R.330-4,  
Vu le code du patrimoine, partie réglementaire (Livre III, Titre IV, Chapitre II Bibliothèque publique d'information),  
Vu le décret du Président de la République en date du 20 octobre 2021 portant nomination de la directrice de la  
Bibliothèque publique d'information (NOR : *MICB2130173D*, JORF n°0246 du 21 octobre 2021),

Décide :

**Article 1**

M. Dominique ROUILLARD, attaché principal d'administration, chef du service juridique de la Bpi, est désigné personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de la Bibliothèque publique d'information.

**Art. 2**

La présente décision prend effet à la date de sa signature.

A Paris, le 06/11/2023

La Directrice de la Bpi

Christine Carrier